

Très haut débit

# Un accord entre SIEA et Orange

**La hache de guerre est enterrée autour du déploiement de la fibre optique dans l'Ain.**

La voie est désormais libre pour une couverture totale du département en très haut débit à l'horizon 2020. Le Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) et Orange ont signé un protocole d'accord, jeudi 17 avril. Celui-ci règle à l'amiable la question de la propriété des infrastructures, définissant des conditions d'accès réciproques, et harmonise les conditions du déploiement de la fibre optique.

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intention d'investissements (AMII), Orange s'était engagé à couvrir 17 communes : Bourg et son agglomération, Oyonnax et St-Laurent-sur-Saône. Mais, le syndicat avait déjà commencé à déployer son réseau, notamment sur Viriat, Péronnas et Saint-André-sur-Vieux-Jonc. Pour amortir ses 600 millions d'euros d'investissement, il comptait sur ces zones d'habitat dense, donc rentables, de même que sur des aides du fonds pour la société numérique (FSN) et du conseil régional. Or, l'Etat, soucieux d'éviter le déploiement parallèle de réseaux redondants, ne permet pas l'octroi de subventions



si un réseau d'initiative publique intervient en zone AMII.

Finalement Orange renonce à se déployer sur ces trois communes et hérite en contrepartie du territoire d'Ambérieu-en-Bugey. Le SIEA pourra donc faire subventionner le déploiement sur les 404 communes restantes. Un dossier a été déposé auprès du FSN pour une aide de 69 millions d'euros, tandis que la Région a délibéré en faveur d'un soutien aux réseaux d'initiative publique de 30 à

40 millions d'euros.

Enfin, il est également prévu des adaptations techniques pour permettre aux fournisseurs d'accès comme Orange, d'accéder au réseau Li@in en mode passif. L'opérateur pourrait donc être en mesure de proposer rapidement ses offres sur les communes déjà déployées, ce qui devrait dynamiser la commercialisation du réseau d'initiative publique et favoriser son amortissement. Ouf!

**Sébastien Jacquart**

## EN BREF

► **Élection.** Qui a dit que les femmes étaient absentes des syndicats professionnels ? Françoise Despret, paysagiste à Meillonas, est présidente de la section départementale de la CNATP (Chambre de l'artisanat, des travaux publics et du paysage, chargée de défendre les intérêts et de promouvoir ces entreprises artisanales). Elle vient d'être réélue, à l'unanimité, à la présidence de l'entité nationale. «Notre politique de défense et de représentation des entreprises des travaux publics et du paysage est plus que jamais d'actualité. Les artisans ont besoin de soutien dans ce contexte économique difficile qui hélas, dure depuis trop longtemps. L'équipe qui conduit la CNATP poursuivra cette mission avec constance», a-t-elle

déclaré.

► **Mécénat.** GrDF s'engage de nouveau aux côtés de la Banque Alimentaire de l'Ain avec le don d'un véhicule utilitaire. Il va permettre de mieux organiser les collectes de produits et transferts de produits secs à hauteur de 5000 kg et générer des économies de carburant. Dans un second temps, une étude d'aménagement de ce véhicule en cuisine pédagogique itinérante et une recherche de partenaires financiers sont en cours.

► **Artisanat.** Selon la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb), le 1<sup>er</sup> trimestre 2014 est marqué par un recul de l'activité global de

2%. Ce recul marque le 8<sup>e</sup> trimestre consécutif de baisse. Le neuf et l'entretien-rénovation sont tous les deux concernés par la baisse (respectivement -2,5% et -1,5%), tandis que l'amélioration de la performance énergétique des logements (APEL) stagne ce trimestre (0%).

Pour Patrick Liébus, Président de la CAPEB, «l'activité du bâtiment est en baisse ininterrompue depuis deux ans. Elle sera encore directement impactée par le contexte économique incertain, la croissance atone, la baisse du pouvoir d'achat et la forte hausse du chômage. Nous avons besoin de mesures concrètes rapides pour inverser cette tendance».